



Incendie de voiture suite a acte de vandalisme

Par **LUDIVINE71150_old**, le **22/10/2007** à **12:52**

Bonjour,rnrnMa voiture toute neuf a été incendié suite à un acte de vandalisme le 17/10/07.rnL'expert m'a confirmé par téléphone que c'était bien le cas.rnL'assurance ne me propose que la valeur dite de remplacement à dire de l'expert. Je l'ai acheté 12 500 euros et l'expert m'en propose 9 500. rnSacré décote pour une voiture de moins de 9 mois achetée neuf.rnNormalement dans mon contrat j'ai la valeur à neuf pour destruction de véhicule par accident et par acte de vandalisme.rnL'assurance refuse d'appliquer cette garantie et privilège la garantie incendie.rnNormalement quelqu'un qui force une voiture et qui y met le feu c'est un acte de vandalisme non?rnrnrnMERCI D'AVANCE CAR JE SUIS UN PEU PERDU

Par **adama**, le **22/10/2007** à **21:24**

Il s'agit bien d'incendie suite de vandalisme. Seulement aux dires de l'expert c'est la garantie incendie qui joue car c'est la détermination du moment de l'incendie : est-ce que la voiture a été incendiée pour être détruite, ou détruite après avoir été incendiée, ou la destruction même qui a engendré l'incendie? dans tous les cas essayer d'y voir plus clair et ce que prévoit votre contrat et contacter un avocat